

BAREME DES PRESTATIONS APPLICABLE AU 01/01/2024 - Zone tendue et non tendue

MISSION DE LOCATION

Biens immobiliers à destination : Habitation Principale

Recherche du locataire, entremise-négociation :

Forfait de 41,67 euros HT soit 50 euros TTC

A la charge du bailleur

Visites, Montage dossier, Rédaction du Bail :

- Pour les logements égaux ou inférieurs à 50 m² : 5 euros HT soit 6,00 euros TTC/m²
- Pour les logements égaux ou supérieurs à 51 m² : 5 euros HT soit 6,00 euros TTC/m²

A la charge du locataire - Même montant à la charge du bailleur

Rédaction de l'état des lieux d'entrée, (application du décret de la loi ALUR) :

- Pour tous les logements : 3.34 euros HT soit 4,00 euros TTC/m²

A la charge du locataire - Même montant à la charge du bailleur

Biens immobiliers autres qu'habitation principale

Recherche du locataire, entremise-négociation, visites, soit : 9% HT + TVA 20,00% soit 10,76% TTC calculé sur le montant du loyer annuel

L'ensemble à la charge : 50% LOCATAIRE - 50% BAILLEUR

Montage dossier + rédaction actes, soit : Forfait 300,00 euros HT+ TVA 20,00% soit 360 euros TTC

L'ensemble à la charge : 50% LOCATAIRE - 50% BAILLEUR

Honoraires pour autres types de missions (à la charge du demandeur)

Rédaction Renouvellement/Avenant Bail d'habitation : 150,00 euros HT + TVA 20,00% soit 180,00 euros TTC

Rédaction état des lieux pour un bien immobilier : 2,50 euros HT/m² + TVA 20,00% soit 3,00 euros TTC/m² : Minimum de perception 150 euros TTC

Possibilités assurances risques locatifs : Assurance loyers impayés : 2.5% TTC

Protection juridique bailleur : Sur devis

Assurance propriétaire non occupant : Sur devis